

02A-212002760-20160923-DELIB1635-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2016



Commune de Serra di Ferro
Cumuna di Sarra di Farru

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 septembre 2016

Présidence : Monsieur Antoine GIORGI

Nombre de membres			Date de la convocation
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	13 septembre 2016
8	11	10	

N° 16/35

Objet : offre de concours relative à la participation au financement de l'étude de l'enfouissement des réseaux électriques de la Teghia

L'an deux mil seize, le 23 septembre, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Serra di Ferro s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Marie-Pierre BARTOLI.

Présents : Monsieur Jean ALFONSI, Monsieur Dominique BARTOLI, Madame Marie-Pierre BARTOLI, Madame Martine CHIARELLI, Monsieur Antoine GIORGI, Monsieur Jérôme LEONETTI, Madame Coralie MANCINI, Monsieur Martin VALENTINI

Absent ou excusé : Monsieur Olivier BURESI

Pouvoirs : Madame Ilana PERETTI a donné pouvoir à Monsieur Antoine GIORGI, Monsieur Jean-Baptiste SANTONI a donné pouvoir à Monsieur Jean ALFONSI

Secrétaire : Madame Marie-Pierre BARTOLI

Le Maire de la commune de Serra di Ferro expose au Conseil Municipal, que suite à sa demande, le Syndicat d'Electrification de la Corse du Sud a réalisé une étude concernant l'enfouissement de Teghia.

Les services techniques ont estimé le coût de cet enfouissement à la somme de 95 842 € selon la répartition suivante :

- frais d'études : 4 520 €
- frais estimatifs de réalisation des travaux : 91 322 €.

La participation de la commune sur cette opération sera la suivante :

- totalité de l'étude soit 4 520 €
- 20% du montant des travaux soit 18 264. 40 € selon les estimations.

Les travaux ne pourront débuter avant 2018.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré en Mairie pour les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme.



Le Maire
A. GIORGI